https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/QANR5L15QF45625



15ème legislature

Question N°: 45625	De M. Sébastien Nadot (Libertés et Territoires - Haute-Garonne)			Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur			Ministère attributaire > Intérieur	
Rubrique >police	Tête d'analyse >Violences policière Stade de France - ma de football Madrid - Liverpool		Analyse > Violences policière France - match de football Ma	
Question publiée au JO le : 07/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)				

Texte de la question

M. Sébastien Nadot interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'usage de gaz lacrymogène par les forces de police lors de la finale de la coupe d'Europe de football opposant le Real Madrid au club de Liverpool. Des images largement relayées par les médias et les réseaux sociaux semblent montrer un usage abusif. On peut ainsi voir un policier gazer un supporteur de Liverpool, lequel supporteur n'a aucune attitude inquiétante ni agressive mais cherche seulement à franchir le tourniquet d'entrée au moyen de son billet. Il lui demande s'il pourrait indiquer s'il s'agit d'une faute professionnelle de la part du policier et à quelles sanctions il sera en conséquence exposé ou bien, le cas échéant, quelles sont les directives données pour agir en pareilles circonstances et dans quelles conditions les forces de l'ordre sont autorisées à faire usage de gaz en direction du visage d'un individu qui ne représente manifestement aucun trouble à l'ordre public.